

## Procès des Khmers rouges : le règlement intérieur au vote fin mai

01-05-2007



**Le règlement intérieur des Chambres extraordinaires sera mis au vote fin mai, après que les magistrats internationaux ont accueilli avec satisfaction la proposition du Barreau de diminuer les droits d'enregistrements des avocats étrangers.**

La déclaration des juges internationaux des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) qui "ont pris connaissance avec satisfaction" de la décision du Conseil de l'ordre des avocats du Barreau du Cambodge d'instituer un droit d'enregistrement de 500 dollars pour les avocats internationaux permet de redéfinir un calendrier. Ils ont donc appelé à la convocation d'une Assemblée plénière pour la dernière semaine de mai afin d'y voter le règlement intérieur qui fixera la procédure appliquée au tribunal. Un délai nécessaire compte tenu des contraintes logistiques mais aussi pour laisser le temps aux juges de lire le fameux règlement.



Logotype des Chambres extraordinaires

"Il reste un certain nombre de réglages à finaliser dans sa rédaction, précise le co-juge d'instruction Marcel Lemonde. Ce document est volumineux, très technique, c'est la raison pour laquelle il faut compter au minimum deux semaines entre l'envoi et la discussion."

Concernant le détail de l'enregistrement des avocats, Ly Tayseng, secrétaire général du Barreau, n'est pas en mesure de détailler les modalités d'enregistrement des avocats internationaux car elles sont en discussion avec le bureau de soutien à la Défense des CETC. Les juges internationaux ont exprimé leur espoir que "ce montant ne gênera en rien les avocats étrangers, particulièrement ceux qui interviendront gratuitement, dans leur inscription au Barreau du Cambodge et leur participation à la tâche historique des Chambres extraordinaires."

Jean Reynaud, de l'association Justice pour le Cambodge, compte demander une exemption pour les avocats qui ont décidé de représenter des victimes gratuitement. Mais Nou Tharith, secrétaire général adjoint du Barreau, assurait samedi en conférence de presse que tous les avocats seraient logés à la même enseigne. Jean Reynaud a par ailleurs assuré de la vigilance de son association quant aux critères de sélection des avocats internationaux. "Les seuls critères que nous envisageons actuellement sont son l'expérience (mesurée en année d'expérience en droit pénal) et la capacité dans au moins une langue officielle." Il a enfin suggéré que les avocats ne soient pas subordonnés à leurs confrères cambodgiens mais que le chef d'équipe soit désigné par le client.

Rappelant leur "responsabilité historique qui consiste à rendre justice au peuple cambodgien", les juges internationaux formaient le vœu hier que l'activité des CETC démarre "sans tarder". Un travail qui se concrétisera par les audiences publiques, pas avant 2008. "Les dossiers sont compliqués, il est raisonnable d'envisager quelques mois d'instruction, détaille Marcel Lemonde, d'autant que cela ne dépend pas que des juges mais aussi des parties qui peuvent faire des recours. Début 2008 : c'est l'objectif que nous nous sommes fixés."

**Anne-Laure Porée**

**Réagissez à cet article sur le Forum de Khmer Network** (lien externe)

Khmer Network – ce service et le contenu proposés ne sont pas sous la responsabilité de Cambodge Soir